



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Publié le : 22/04/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Séance du 16 avril 2025 à 17 heures 00

Question n°12

**Convention de financement entre le Centre hospitalier de Novillars et le CCAS
pour le Conseil local de santé mentale**

Le Conseil d'Administration, convoqué le 9 avril 2025, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Besançon.

Administrateurs en exercice : 17

Sous la présidence de Madame Sylvie WANLIN, Vice-présidente du CCAS :

Étaient présents :

Monsieur Hasni ALEM / Monsieur Bernard AVON / Monsieur Claude BILLOD / Monsieur Yves CHANSON / Monsieur Cyril DEVESA / Madame Nadia GARNIER / Monsieur José GOMES / Monsieur Michel JOURNEAUX / Madame Myriam LEMERCIER / Madame Agnès MARTIN, arrive à 17h05 et vote à partir de la question n°4 / Monsieur Jean-Hugues ROUX / Madame Sylvie WANLIN

Étaient absents :

Monsieur Ludovic FAGAUT, **donne pouvoir à Madame Myriam LEMERCIER** / Madame Valéry GARCIA / Madame Claudine MAUGAIN / Monsieur Alfred M'BONGO / Madame Anne VIGNOT, **donne pouvoir à Madame Sylvie WANLIN**

REÇU EN PREFECTURE

Le 22 avril 2025

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

Date de dépôt en Préfecture :

025-262500564-20250416-D00193410-DE

DÉLIBÉRATION

Incidence financière	
BP 2025 Service 13 000 – Santé Sociale et handicap Projet 174 - CLSM	Coût total du CLSM prévu BP 2025 : 170 249,40 €
Nature 74718 – subvention attribuée par le Centre hospitalier de Novillars pour le fonctionnement du Conseil local de santé mentale	Montant du financement PTSM : 44 270 €

Résumé :

Le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) du Grand Besançon, initié et animé par le CCAS de Besançon et le Centre Hospitalier de Novillars, fait l'objet de co-financements.

Les objectifs du Conseil local de santé mentale sont les suivants :

1. Animer/développer une logique de décroisement des pratiques entre les champs du social et du soin, afin de favoriser le travail de partenariat indispensable à l'accompagnement des publics en souffrance psychique (cf. cellule de traitement des situations complexes).
2. Faciliter l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques.
3. Participer à une logique de démocratie en santé mentale, en développant la participation des habitants et usagers aux réflexions engagées.
4. Sensibiliser et informer les habitants sur les troubles psychiques et sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire.

Le CLSM est un dispositif portant des actions inscrites au contrat local de santé du Grand Besançon. A ce titre, il est soutenu par l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC), qui lui attribue une subvention annuelle.

L'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté a attribué, à la plateforme territoriale psychiatrie et santé mentale du Doubs (PTSM), des crédits dédiés au déploiement d'actions de dé-stigmatisation et de sensibilisation du grand public et des jeunes sur la thématique de la santé mentale. Aujourd'hui il est proposé, par la plateforme et après validation de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté (ARS BFC), de verser une partie de la subvention dédiée aux actions de dé-stigmatisation au CLSM du Grand Besançon qui assurera l'animation des outils sur le territoire du Grand Besançon et sur les territoires ruraux.

La présente délibération a pour objet la signature de la convention de financement entre le Centre hospitalier de Novillars et le CCAS, pour le fonctionnement du Conseil local de santé mentale au titre de l'exercice 2025.

Référence au Projet social 2022-2026 :

Axe 1 : Intervenir auprès des publics prioritaires identifiés dans l'ABS

Axe 2 : Maintenir ou accompagner vers l'autonomie les publics relevant du CCAS au sens de l'autonomie sociale et économique – De « l'urgence vers l'autonomie »

Axe 3 : Faciliter l'accès aux droits et leur maintien (aller vers, simplification...)

Axe 4 : Faire du CCAS l'interlocuteur majeur des politiques du handicap et de l'âge en lien avec la dimension accessibilité pour mieux vivre dans la ville

Axe 5 : Optimiser les moyens, les ressources et le patrimoine du CCAS pour pérenniser son action de service public

Axe 6 : Faire savoir et valoriser l'action du CCAS

Sans objet

I – Le déploiement d'outils au service de la santé mentale

L'Agence régionale de santé de Bourgogne Franche-Comté a attribué à la plateforme territoriale psychiatrie et santé mentale (PTSM) du Doubs, des crédits dédiés au déploiement d'actions de dé-stigmatisation et de sensibilisation du grand public et des jeunes sur la thématique de la santé mentale.

Depuis 2019, le Conseil local de santé mentale (CLSM) du Grand Besançon et la Plateforme territoriale psychiatrie et santé mentale du Doubs travaillent en étroite collaboration à la création d'outils visant à atteindre ces objectifs, notamment à destination du grand public et du public jeune. Aujourd'hui, ces outils sont opérationnels et mis en œuvre régulièrement par le CLSM et ses partenaires sur le territoire du Grand Besançon.

La PTSM vient d'obtenir de l'ARS un accord permettant de verser une partie de la subvention de manière exceptionnelle au CLSM du Grand Besançon, afin qu'il puisse assurer l'animation d'actions de prévention et de dé-stigmatisation sur le territoire du Doubs (en dehors de l'aire urbaine).

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de ce partenariat.

II – Financement 2025 – Animation des outils de dé-stigmatisation et de sensibilisation

La présente convention permet l'octroi d'une subvention de 44 270 € pour l'exercice 2025. Elle sera versée au Centre communal d'action sociale en une seule fois, à compter de la signature de la présente convention.

Le Conseil local de santé mentale du Grand Besançon s'engage à assurer l'animation des outils de dé-stigmatisation et sensibilisation qu'il a développés. Pour mémoire, quatre outils existent :

- les actions de terrain « salut comment vas-tu ? »,
- l'animation des « débats mouvants » sur la santé mentale,
- l'animation des « débats mouvants » dédiée aux adolescents,
- l'escape game.

Il s'agit d'animer ces outils auprès du grand public et du public jeunes, à la fois sur le territoire du Grand Besançon et sur les territoires ruraux.

Cette proposition est conforme aux orientations échangées et validées par les membres du comité de pilotage du 6 février 2025, qui visaient notamment à sécuriser le financement du dispositif sur l'année 2025.

Après délibération et à l'unanimité, les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

✓ Votent favorablement la perception d'une subvention d'un montant de 44 270 € versée par le Centre hospitalier de Novillars pour le CLSM du Grand Besançon,

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer la convention de financement en annexe, et ses éventuels avenants.

✓ Autorisent la Présidente ou son représentant à signer tous les documents relatifs la convention de financement en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publicité.

Pour extrait conforme,
Le Directeur Général du CCAS,



Alban SOUCARROS



Etablissement Public
de Santé Mentale



Convention de financement au titre du CLSM

ENTRE

- Le Centre Hospitalier Spécialisé de Novillars, représenté par son Directeur, Monsieur Stéphane FILIPOVIC,

ET

- Le Centre Communal d'Action Sociale de Besançon, représenté par sa Vice-présidente, Madame Sylvie WANLIN, habilitée à cet effet par délibération du Conseil d'Administration du CCAS du 16 avril 2025, ci-après dénommé « le CCAS »,

Préambule :

L'Agence régionale de santé Bourgogne Franche-Comté a attribué à la plateforme territoriale psychiatrie et santé mentale (PTSM) du Doubs, des crédits dédiés au déploiement d'actions de dé stigmatisation et de sensibilisation du grand public et des jeunes sur la thématique de la santé mentale.

Depuis 2019, le Conseil local de santé mentale du Grand Besançon et la plateforme territoriale psychiatrie et santé mentale du Doubs travaillent en étroite collaboration à la création d'outils visant à atteindre ces objectifs, notamment à destination du grand public et du public jeune. Aujourd'hui, ces outils sont opérationnels et mis en œuvre régulièrement par le CLSM et ses partenaires sur le territoire du Grand Besançon.

La PTSM vient d'obtenir de l'ARS un accord permettant de verser une partie de la subvention de manière exceptionnelle au CLSM du Grand Besançon, afin qu'il puisse assurer l'animation d'actions de prévention et de dé stigmatisations sur le territoire du Doubs (en dehors de l'aire urbaine).

Cette proposition est conforme aux orientations échangées et validées par les membres du comité de pilotage du CLSM en séance le 6 février 2025, qui visaient notamment à sécuriser le financement du dispositif sur l'année 2025.

ARTICLE 1 - Objet de la convention

La présence convention a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre le Centre hospitalier de Novillars, gestionnaire de la PTSM, et le CCAS au titre du conseil local en santé mentale.

ARTICLE 2 – Financement

Une subvention d'un montant de **44 270 €** est accordée par le Centre hospitalier de NOVILLARS, via la plateforme territoriale psychiatre et santé mentale du Doubs, au Centre communal d'action sociale de Besançon pour le fonctionnement du Conseil local de santé mentale du Grand Besançon.

Cette subvention unique correspond à **l'exercice 2025** et doit permettre la mise en œuvre des outils de dé-stigmatisation créés par le CLSM du Grand Besançon et le CTSM du Doubs.

ARTICLE 3 – Rappel des outils construits par le CLSM

Quatre outils à destination du grand public et/ou du public jeune ont été construits par le CLSM en lien avec le CTSM et en collaboration avec les usagers des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM), des jeunes de la maison de l'adolescent, ou lycéens concernés par la maladie. Ils se déploient via le CLSM en s'appuyant sur les professionnels de son réseau.

1. **L'action « salut comment vas – tu ? »** : outil d'information à destination du grand public qui permet de travailler à la prise de conscience du concept de la santé mentale, des points d'alerte, des ressources internes. Il permet également de diffuser de l'information sur les lieux ressources, les lignes d'écoute, un site internet créé avec les adhérents des GEM. Il s'agit d'une action « d'aller vers » qui se met en place sur les marchés, dans les quartiers prioritaires de la ville, dans les établissements scolaires ou lors de manifestations.
2. **Le débat mouvant sur la santé mentale** : outil de dé-stigmatisation construit pour travailler sur les idées préconçues en santé mentale. Cette action se déroule sur des groupes constitués par exemple en lycée, ou auprès de professionnels (accueil de mairie, France travail...)
3. **Un débat mouvant à destination des jeunes** construit avec la maison des adolescents et l'équipe de soins de l'hôpital de jour adolescent. Cet outil de prévention et sensibilisation à la santé mentale des adolescents, basé sur un mode ludique et participatif, permet de se familiariser avec les signaux d'alerte et de connaître les ressources mobilisables. Cette action se déroule auprès de groupes d'adolescents par exemple en lycée, dans les accueils missions locales ou dans les maisons de quartier.
4. **Un escape game psy expérience** : il s'agit d'un jeu qui permet de sensibiliser sur le quotidien d'une personne vivant avec un handicap psychique. Le jeu peut être déployé auprès de grand public de lycéens/étudiants ou de professionnels.

Ces outils permettent systématiquement de distribuer la carte ressource sur la santé mentale créée par le CLSM et de promouvoir les dispositifs nationaux (MonSoutienPsy, PSSM, sentinelle, 3114 numéro prévention du suicide, fils info jeunes, psycom...). Il s'agit aussi de repérer des situations à risque et de faire de l'orientation directe. Tous les outils se sont appuyés sur la compétence d'experts en santé mentale, ce qui permet de délivrer aussi une qualité de message et des informations fiables sur un sujet tabou et difficile.

Ils ont tous été largement éprouvés depuis deux ans, dans le cadre notamment de l'animation des semaines d'informations en santé mentale, et sont aujourd'hui fonctionnels et prêts à être déployés sur l'ensemble du territoire tout au long de l'année.

La subvention doit permettre au CLSM du Grand Besançon de proposer le déploiement de ces outils régulièrement, sur le territoire du Grand Besançon, mais également sur les territoires

ruraux en lien avec les animateurs des Contrats locaux de santé. Se trouve ci-dessous la répartition proposée :

Salut comment vas-tu ?	10 actions dans les lycées, les quartiers prioritaires de la ville et à destination du grand public sur le secteur bisontin 10 actions sur les territoires ruraux
Débat mouvant santé mentale	5 actions sur le territoire du Grand Besançon 5 actions sur les territoires ruraux
Débat mouvant santé mentale des adolescents	5 actions sur le territoire du Grand Besançon 5 actions sur les territoires ruraux
Escape Game Psy Expérience	20 actions sur le territoire du Grand Besançon 20 actions sur les territoires ruraux

ARTICLE 4 – Durée de la convention

La convention de financement entre le Centre hospitalier de NOVILLARS et le CCAS, est conclue au titre de l'année 2025 et prendra fin au 31 décembre 2025.

ARTICLE 5 – Modalité de versement de la subvention

La subvention d'un montant de 44 270 € sera versée au Centre communal d'action sociale de Besançon en une seule fois.

Le versement sera effectué au compte ouvert au nom du CCAS de Besançon, après la signature de la présente convention.

ARTICLE 6 - Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable au conflit. En cas de contentieux, le tribunal administratif de Besançon est seul compétent.

Fait en deux exemplaires originaux,

A Besançon, le

Pour le Centre Hospitalier de Novillars,
Le Directeur,

Stéphane FLIPOVIC

Pour le CCAS,
La Vice-présidente,

Sylvie WANLIN